Rachats d'actions propres Reporting

Document à transmettre à la CBFA Contrôle de l'information et des marchés financiers

Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

Téléfax 02/220 59 03

E-mail <u>Info.fin@cbfa.be</u>

Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations

	F					
Emetteur			ECONOCOM GROUP SA/NV			
Personne de contact			Galliane Touze - +33 1 41 67 46 53			
Partie 1	Date de l'AG ayant au rachat, ou autre justific	torisé le programme de cation	28 septembre 2011			
	Durée autorisée du pro	ogramme	5 ans à compter du 28 septembre 2011			
	Fourchette de prix de i	rachat autorisée	Entre 1,5 (un euro cinquante) et 9 (neuf) euros			
	Nombre total de titres	émis	96 691 588			
	Nombre maximum d'a rachetées	actions pouvant être	20%, soit 19 338 317			
	Nombre de titres rache programme	etés depuis le début du	7 695 540			
	Nombre de titres cédés	S	Date(s) décision			
	Nombre de titres annu	lés	Date(s) décision			
	Nombre de titres en porteng (8.04.2013)	ossession à la date de	3 594 016			
	Nombre de titres déter directe	nus par une filiale	0			
		érations de rachat d'action	s souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus ons propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août			
	Objectif du programm	e de rachat				
	Date et mode de la pub relative au programme	olication initiale de rachat				
	Date de la dernière con aux opérations effectue					
Partie 2	Programme de rachat j	planifié	☐ OUI – ☐ NON (si oui, joindre le calendrier)			
	le programme est rend		lume quotidien moyen du mois précédant celui au cours duquel uotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de			
	En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA				
		Date de notification au public				
	L'émetteur est un étab une entreprise d'invest		□ OUI – □ NON			
	Le programme de rach entreprise d'investisse établissement de crédi	ment ou un	☐ OUI – ☐ NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *			
			* Transmettre une copie à la CBFA lors de la conclusion			

	Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
	02/04/13		En Bourse	Achat	20 000	6.3742	
	03/04/13		En Bourse	Achat	20 000	6.3477	
	04/04/13		En Bourse	Achat	20 000	6.3742	
2)							
nt 4.							
poi							
aire							
ircul							
cf. ci							
nat (
rach							
s de							
tion							
péra							
es ol							
vé d							
Rele							
Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)							
Parti							

⁽¹⁾ A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire
(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée